

RCS : SENS Code greffe : 8903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 D 00085 Numéro SIREN : 839 653 664 Nom ou dénomination : A2CE
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2023 sous le numéro de dépôt 1784

01012022

31122022

X

SIE SENS
26, quai de Nancy

89091 SENS CEDEX

A IDENTIFICATION

SCI A2CE
3 rue Sully

89400 LAROCHE ST CYDROINE

651

327741

83965366400012

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale).

ACQUISITION REVENTE LOCATION

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

n SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

()

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

AUDITE BOURGOGNE

54 avenue Gambetta
89300 JOIGNY

03 86 92 03 03

A LAROCHE ST CYDROINE

le

03/04/2023

Signature et joindre la déclaration

KLOUGÉ CLÉDRIC

GERANT

**REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PAIEMENTS EN ESPÈCES, EN PLUS
AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.



J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

[illegible]

(voir les explications figurant sur la notice)

[illegible]

Désignation de l'entreprise		SCI A2CE		3 rue Sully		Néant *	
Adresse de l'entreprise				89400 LAROCHE ST CYDROINE			
SIRET		8 3 9 6 5 3 6 6 4 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	

		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilitisations corporelles*	028	030	20 000	20 000
	Immobilitisations financieres* (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	20 000	20 000
ACTIF CIRCULANT	Matières premières approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	070		
		072	074	89	238
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	650	1 475
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	739	1 713
	Total général (I + II)	110	112	20 739	21 713
PASSIF CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	132		
	Report à nouveau	134	(22 899)	(25 603)	
	Résultat de l'exercice	136	3 568	2 703	
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(18 332)	(21 899)	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156	38 334	42 857	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	631	756	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	39 070	43 613	
Total général (I + II + III)	180	20 739	21 713		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financieres a moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	33 727
	(2) Dont creances a plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou creees au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés debitores	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cedees au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise SCI A2CE		Exercice clos le 31/12/2022		Néant *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215	214				
		217	218	6 300	4 725		
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222				
	Production stockée *		224				
	Production immobilisée *		226				
	Subventions d'exploitation reçues			230			
	Autres produits			232	6 300	4 725	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				234			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236			
	Variation de stock (marchandises) *			238			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			240			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			242	2 070	1 298	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		250			
	Rémunérations du personnel *			252			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			254			
	Dotations aux amortissements *			256			
	Dotations aux provisions			262			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		264	2 070	1 298	
	Total des charges d'exploitation (II)				270	4 230	3 427
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				280			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			290			
	Produits exceptionnels (IV)			294	662	724	
	Charges financières (V)			300			
	Charges exceptionnelles (VI)	347		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			310	3 568	2 703	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				312	3 568	314	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		316			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			318			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			322			
	Provisions non déductibles*			324			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			330			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 septies)	986		989		138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		991		992	
Z.F.U. (44 quaterdecies)		345		344		993	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		127			
(créance due au report en arrière du déficit)		346		655		641	
dont divers*		643		645		647	
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		648		649		990	
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies B)							
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies C)							
Deduction exceptionnelle (art. 39 decies D)							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	3 568	354	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				356			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			360			
	Déficits antérieurs reportables *	22 899		372			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370			
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				372			

Désignation de l'entreprise		SCI A2CE		3 rue Sully		Néant	
Adresse de l'entreprise				89400 LAROCHE ST CYDROINE			
SIRET		8 3 9 6 5 3 6 6 4 0 0 0 1 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022		31122021	
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions	
				1		2	
				Net		Net	
				3		4	
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations { Fonds commercial* 010				012			
incorporelles { Autres* 014				016			
Immobilisations corporelles* 028				20 000 030		20 000 20 000	
Immobilisations financières* (1) 040				042			
Total I (5) 044				20 000 048		20 000 20 000	
STOCKS							
Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050				052			
Marchandises * 060				062			
ACTIF CIRCULANT							
Avances et acomptes versés sur commandes 064				066			
Créances { Clients et comptes rattachés * 068				070			
(2) { Autres * (3) 072				89 074		89 238	
Valeurs mobilières de placement 080				082			
Disponibilités 084				650 086		650 1 475	
Charges constatées d'avance * 092				094			
Total II 096				739 098		739 1 713	
Total général (I + II) 110				20 739 112		20 739 21 713	
PASSIF							
				Exercice N		Exercice N-1	
				NET I		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES							
Capital social ou individuel * 120				1 000		1 000	
Ecart de réévaluation 124							
Réserve légale 126							
Réserves réglementées* 130							
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131							
Report à nouveau 134				(22 899)		(25 603)	
Résultat de l'exercice 136				3 568		2 703	
Subventions d'investissement 137							
Provisions réglementées 140							
Total I 142				(18 332)		(21 899)	
Provisions pour risques et charges Total II 154							
DETTES (4)							
Emprunts et dettes assimilées 156				38 334		42 857	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164							
Fournisseurs et comptes rattachés * 166							
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169				631		756	
Produits constatés d'avance 174							
Total III 176				39 070		43 613	
Total général (I + II + III) 180				20 739		21 713	
RENVIS							
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193				(4) Dont dettes à plus d'un an 195		33 727	
(2) Dont créances à plus d'un an 197				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182			
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184			

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise SCI A2CE		Exercice clos le 31/12/2022		Néant *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						31122022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }		215	214			
			217	218	6 300	4 725	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	6 300	4 725	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2 070	1 298	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244			
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	2 070	1 298	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	4 230	3 427	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	662	724	
	Charges exceptionnelles (VI)	347		300			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	3 568	2 703	
B - RÉSULTAT FISCAL				312			
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers * : dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Détachement	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		989		138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		991		992	
Z.F.A.N.G. (44 quaterdecies)		345		344		993	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		127			
Créance due au report en arrière du déficit		346		655		641	
Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		645		647	
Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)		648		649		990	
Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)							
Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)							
Deduction exceptionnelle (art 39 decies E)							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	3 568	354	
Déficits	Deficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Deficits antérieurs reportables *	22 899				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	
Bénéfice col. 1							
Déficit col. 2							
Bénéfice col. 1							
Déficit col. 2							

SCI A2CE

Société civile immobilière

Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 3 Rue Sully

89400 Laroche St Cydroine

R.C.S : SENS 839 653 664

Rapport de gestion sur les opérations

De l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **2 070** Euros pour l'exercice au 31/12/2022.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres charges externes ressortent à **2 070** Euros au 31/12/2022 contre **1 298** Euros sur l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **3 568** Euros au 31/12/2022.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement exceptionnel n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous allons tout mettre en œuvre pour maîtriser nos prix de revient, principale facteur d'un retour à l'équilibre d'exploitation.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

CK

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **20 000** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **néant**, soit un montant net de **20 000** Euros au 31/12/2022.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **739** Euros au 31/12/2022 contre **1 713** Euros sur l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à – **18 332** Euros au 31/12/2022 contre **-21 899** Euros sur l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à **39 070** Euros au 31/12/2022 contre **43 613** Euros sur l'exercice précédent.

Compte de résultat :

Le résultat d'exploitation s'établit à **4 230** Euros au 31/12/2022 contre **3 427** Euros sur l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir **un bénéfice de 3 568** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau de **-22 899** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à – **19 331** Euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de – **19 331** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de – **19 331** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

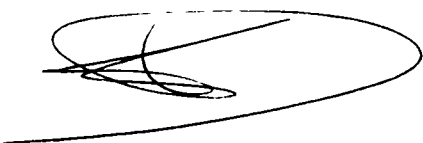
Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à LAROCHE ST CYDROINE

Le 31/07/2023

La gérance



SCI A2CE

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 3 Rue Sully
89400 Laroche St Cydroine
R.C.S : SENS 839 653 664

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/07/2023

Le 31/07/2023

À 15 heures,

Monsieur KLOUGE Cédric, détenant	88 parts sociales,
Madame QUENTIN Estelle, détenant	10 parts sociales,
Monsieur QUENTIN KLOUGE Alexandre, détenant	1 parts sociales,
Madame QUENTIN KLOUGE Clémentine, détenant	1 parts sociales,

Associés de la **SCI A2CE**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur KLOUGE Cédric, préside la séance en qualité de gérant, associé possesseur de 88 parts sociales.

Le gérant constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le gérant déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le gérant rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Le gérant donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

CQR

AGK

EQ

CK

Le gérant ouvre la discussion.

Le gérant répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 3 568 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir **un bénéfice de 3 568 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau de **-22 899 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **- 19 331 Euros**.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de **- 19 331 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **- 19 331 Euros**

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

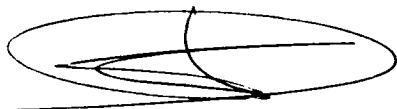
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.

Fait à LAROCHE ST CYDROINE

Le 31/07/2023

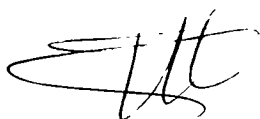
ALCANTARA CEDRIC



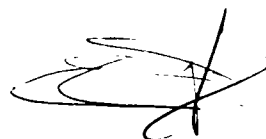
QUENTIN ESTELLE



ALEXANDRE QUENTIN ALCANTARA



CLEVERINE QUENTIN ALCANTARA



SCI A2CE
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 3 Rue Sully
89400 Laroche St Cydroine
R.C.S : SENS 839 653 664

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/07/2023
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 faisant ressortir **un bénéfice de 3 568 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau de **-22 899 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-19 331 Euros**.

L'Assemblée Général décide d'affecter le résultat de **-19 331 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-19 331 Euros**

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
La gérance

